



Sous-Préfecture de Case-Pierre  
Contrôle de légalité  
CASE-PILOTE

10 OCT. 2013

# COMMUNE DE CASE-PILOTE

## PROCES-VERBAL DE CARENCE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 07 octobre deux mille treize

Date d'envoi des convocations : mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013

Place Gaston MONNERVILLE

97222 CASE-PILOTE

Tél. : 0596 78 81 48

Fax : 0596 78 74 72

Présidence de Madame George GELIE, Première Adjointe,  
Secrétaire de séance Monsieur Christian LEONARD, Conseiller Municipal

L'an deux mille douze, le lundi sept octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs, Thierry MARECHAL, deuxième adjoint, Laurent SICOT, cinquième adjoint, Michel BARIL, septième adjoint.  
Mesdames George GELIE, première adjointe, Sandrine MICHEL, sixième adjointe.

Les conseillers municipaux :

Messieurs Christian LEONARD, Ronald DACLINAT, Arthur CHARD, Augustin BONBOIS, Jean-Pierre DONVAL.

Mesdames Dominique LOMBARD, Marie-Gabrielle SEVERE.

ABSENTS : Messieurs Yann BATTET, troisième adjoint, Jean-Marc COQUERAN, Stéphane ZIE-ME, Luc ROTARDIER, Prosper EDON, Elie CARONIQUE, Max ORVILLE.  
Mesdames Colette JANVION, Jeannette SAHAI, Eliane RODAP, Jeanne CLEMENT.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Ralph MONPLAISIR, Maire, Auguste ARMET, conseiller municipal.  
Mesdames Elisabeth GATEAU, huitième adjointe, Roberte SIENZONIT, conseillère municipale.

Procuration remise en début de séance :

- Monsieur Ralph MONPLAISIR à monsieur Thierry MARECHAL.  
- Madame Elisabeth GATEAU à madame Sandrine MICHEL

Assistance administrative :

- Madame Gladys TURIJAF, Directrice Générale des Services  
- Monsieur Claude VATRAN, responsable service urbanisme  
- Monsieur Axel VILLARD MAUREL, chargé Agriculture et Pêche  
- Madame Marlène ARMET, Secrétariat Administratif

Soit 12 présents et 02 procurations en début de séance

AFFICHE

10 OCT. 2013

LE

ORDRE DU JOUR

1. Mise en place de Jardins familiaux à la Cité Maniba
2. Demande d'autorisation de défrichement pour la parcelle H207 à Petit Fourneau
3. Approbation du Procès-Verbal de synthèse du Conseil Municipal du 17 décembre 2012
4. Communication de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes et des arrêtés préfectoraux relatifs au règlement et à l'exécution du Budget Primitif 2013 et du Budget Annexe 2013 de la Zone d'Activités de Plate-Forme
5. Signature pour les lots 2, 3 et 4 du marché de réalisation de l'ouvrage d'accès de la Zone d'Activités de Maniba
6. Signature du marché d'études techniques et de maîtrise d'œuvre d'infrastructures sur le territoire de la ville
7. Prolongation du contrat de délégation de service public de la crèche
8. Désignation d'un avocat supplémentaire dans l'affaire du Parisien
9. Attribution des subventions aux associations
10. Adoption du plan de financement du SDTAN (Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique) de la Martinique
11. Questions diverses

\*\*\*\*\*

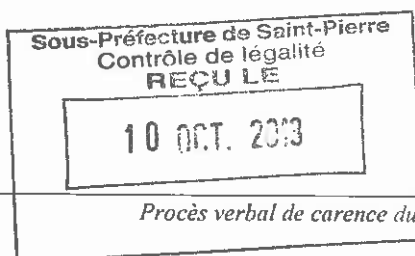
- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel des membres à 19h00, la séance du Conseil Municipal du 07 octobre 2013 n'a pu se tenir, soit :

**12 membres présents sur les 27 en exercice**

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

A cette occasion, il délibèrera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 19H15.



La Première Adjointe  
George GELIE

